



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 8 janvier 2019

Étaient présents et ont délibéré :

- président de la séance : Étienne LEFEBVRE
- autres membres : Philippe de GUIBERT
Michel BADAIRE
Philippe MAUBERT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

- Elaboration du PLU de La Chapelle-Forainvilliers (28)
- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Manou (28)

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Fera l'objet d'un avis tacite le dossier suivant :

- Révision n°2 du PLU d'Amboise (37)

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Projet d'équipement public « Co'Met » à Orléans (45)

V Projets : avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Fera l'objet d'un avis tacite le dossier suivant :

- Aménagement de la déviation de la RD 927 à Bazoches-les-Gallerandes (45)

VI Délégations

Il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer le cas échéant sur les dossiers suivants :

- Projet : ZAC « Porte de Touraine » à Autrèche (37)
- Projet : ZAC des Antennes à Champhol (28)
- Projet : épandage des boues du site Seine Aval du SIAAP (28)

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE